



DIAGNOS fait le point sur les démarches réglementaires et de vente concernant CARA

BROSSARD, Québec, Canada – le 8 avril 2026 - Diagnos inc. (« DIAGNOS » ou la « Société ») (Bourse de croissance TSX : ADK, OTCQB : DGNOF, FWB : 4D4A), une entreprise dédiée à la détection précoce de maladies critiques de l'œil en utilisant des techniques en intelligence artificielle (IA), a le plaisir de faire le point, en lien avec le communiqué de presse daté du 13 janvier 2026, sur le processus réglementaire concernant la version future de son produit phare CARA, contenant des algorithmes de détection de diverses maladies de l'œil, ainsi que sur l'annonce du 1^{er} avril 2026 concernant le renouvellement de son enregistrement d'établissement aux États-Unis et la poursuite de la commercialisation de la version actuelle de CARA sur ce marché.

- Arabie saoudite : DIAGNOS poursuit sa collaboration dans le processus d'examen par l'organisme *Saudi Food and Drug Authority* et s'engage à publier toute mise à jour importante.
- Canada : Nous prévoyons soumettre notre demande à Santé Canada en mai 2026. Le calendrier d'examen par Santé Canada demeure soumis aux procédures de Santé Canada en la matière.
- États-Unis :
 - Tel que mentionné dans le communiqué de presse du 1^{er} avril 2026, (i) la version actuelle de CARA, en tant que système de gestion et de traitement d'images médicales, demeure autorisée à la commercialisation aux États-Unis et (ii) l'enregistrement annuel de l'établissement de dispositifs médicaux de la Société auprès de la FDA (Food and Drug Administration) a été effectué avec succès. Les fabricants de dispositifs médicaux, tels que DIAGNOS, sont tenus par la FDA d'enregistrer leurs installations pour commercialiser leurs produits et services aux États-Unis.
 - Avec l'aide de notre consultant en affaires réglementaires basé aux États-Unis, notre objectif est de soumettre la demande d'autorisation de commercialisation de la future version de CARA à la FDA avant la fin du troisième trimestre de notre exercice financier en cours.

« Notre priorité est de faire progresser CARA à travers les procédures réglementaires pertinentes avec rigueur et discipline, tout en préparant simultanément sa commercialisation sur nos marchés cibles », a déclaré André Larente, chef de la direction de DIAGNOS.

À propos de DIAGNOS

DIAGNOS est une société canadienne cotée en bourse qui se consacre à la détection précoce des problèmes de santé oculaire critiques. En tirant parti de l'intelligence artificielle, DIAGNOS vise à fournir plus d'informations aux cliniciens en soins de santé afin d'améliorer la précision des diagnostics, de rationaliser les flux de travail et d'améliorer les résultats pour les patients à l'échelle mondiale.

De plus amples informations sont disponibles sur les sites web www.diagnos.com et www.sedarplus.com.

Pour plus d'informations sur ce communiqué, veuillez communiquer avec :

M. André Larente, président
DIAGNOS inc.
Tél : 450-678-8882, poste 224
alarente@diagnos.ca

Ce communiqué contient des renseignements prévisionnels. Nous ne pouvons garantir que les renseignements prévisionnels mentionnés s'avéreront exacts, puisqu'il pourrait y avoir un écart important entre les résultats réels ou les événements futurs et ceux qui sont mentionnés dans cet énoncé. DIAGNOS décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser publiquement toute information prospective, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement. Les informations prospectives contenues dans ce communiqué de presse sont expressément visées par cette mise en garde.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.